

Date de convocation : 2 juin 2024  
 Séance du 12 juin 2024  
 Nombre de membres en exercice : 9  
 Nombre de membres présents : 5  
 Nombres de suffrages exprimés : 6 Pour : 6 Contre : 0 Abstention : 0  
 Nombre de pouvoirs : 1

Objet de la délibération : TARIFS 2026 DU SIAEP BPT  
 Délibération n° 19-2024

L'an deux mille vingt-cinq, le 12 juin à 18 heures, le Conseil Syndical régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur LAMARQUE Bernard.

**PRÉSENTS** : MM LAMARQUE, LABADIE, BLANCHARD, FUMEY et Mme NION

**POUVOIR** : M DUBOS donne pouvoir à M LAMARQUE

**ABSENT(S)** : MM PRAT, MUSSOTTE et Mme CLAVERIE

Secrétaire de séance : M BLANCHARD

\*\*\*\*\*

## TARIFS 2026 DU SIAEP BPT

Comme chaque année, une actualisation des tarifs du syndicat est proposée et ces tarifs entreront en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2026.

	Tarifs 2025 HT	Tarifs 2026 HT
Frais d'accès au service de l'eau	55,00 €	55,00 €
Compteur d'eau	65,00 €	80,00 €
Tarif de l'eau :		
- Partie fixe	84,72 €	91,50 €
- Consommation annuelle de 0 à 80 m <sup>3</sup>	0.91 €	1,00 €
- Consommation annuelle au-dessus de 80 m <sup>3</sup>	1.85 €	2,00 €
Main d'œuvre	45,00 €	50,00 €
Concession Antenne Radio sur le château d'eau de Toulenne	850,00 €	850,00 €
Forfait Branchement	1 000,00 €	En fonction de la dépense réelle

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Syndical,

✓ **DECIDE** d'approuver les tarifs ci-dessus applicables au 1<sup>er</sup> janvier 2026

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Le Président,  
B.LAMARQUE

Le président,

. Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour, au siège de la collectivité, Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux, dans un délai de deux mois, à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.